

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 24 (1962)
Heft: 1

Artikel: Questions pratiques : l'alourdissement des roues motrices des tracteurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083412>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Quelle est la largeur des parois latérales du ou des bons abris que vous venez d'indiquer?
4. Est-ce que le ou les bons abris que vous avez mentionnés permettent d'indiquer les changements de direction (avec le bras ou la palette de signalisation) sans que l'on soit gêné?
5. Est-il exact que le plexiglas s'altère au bout de 2 ou 3 ans, c'est-à-dire qu'il devienne plus ou moins opaque?
6. La police routière vous a-t-elle fait enlever les parois latérales de l'abri de votre tracteur?

Veuillez écrire vos réponses sur une carte postale, en les numérotant de 1 à 6, dans le même ordre. Ainsi il ne sera pas nécessaire de récrire les questions. Nous espérons que de nombreux lecteurs nous feront part de leur opinion et nous les en remercions sincèrement d'avance. La carte postale est à adresser à:

«LE TRACTEUR et la machine agricole», case postale 210, Brougg (AG)

Questions pratiques

L'alourdissement des roues motrices des tracteurs

La puissance des tracteurs peut être augmentée en alourdisant les roues arrière, à condition, évidemment, que le poids devant être supporté par les pneus ne dépasse pas leur capacité de charge (indiquée par le fabricant sur les prospectus, à côté des prescriptions de gonflage à observer). L'alourdissement des roues peut s'effectuer sur n'importe quel type de terrain.

Remarquons à cet égard que les pneus surchargés glissent facilement, en provoquant ainsi des pertes de vitesse, l'usure excessive de la bande de roulement et une consommation anormale de carburant. Il s'agit donc d'alourdir les roues d'une façon rationnelle. Si la machine est employée pour effectuer des travaux légers ou pour des déplacements sur route, son alourdissement entraîne une usure plus grande de certains organes.

L'augmentation de charge admise pour les pneus des roues motrices du tracteur lorsque la machine ne roule pas à une vitesse supérieure à 10 km/h, ne doit en tout cas pas dépasser le 20% de la capacité de charge des pneus. La pression de gonflage prescrite ne sera pas augmentée. Cette surcharge maximale est indiquée soit lorsqu'on veut alourdir les roues pour obtenir une plus forte adhérence, soit lorsque l'essieu se trouve surchargé par le poids de l'instrument porté. L'alourdissement du tracteur se montre particulièrement utile quand celui-ci travaille sur des terrains argileux ou sablonneux. Pour accroître l'adhérence, et, par conséquent, l'effort de traction fourni, il faut augmenter la charge des roues et la pression de gonflage.

En ce qui concerne la pression de gonflage, il convient de procéder comme suit: gonfler à 2 ou 2,5 kg/cm², puis dégonfler totalement le pneu afin qu'il se place bien sur la jante, et enfin regonfler à la pression prescrite.

L'augmentation de charge qui se montre nécessaire pour obtenir un meilleur effort de traction s'effectue de trois façons, soit:

- a) en alourdisant les roues au moyen de masses métalliques;
- b) en disposant des poids sur la plate-forme;
- c) en lestant les pneus à l'eau.

Quelques fabricants de tracteurs fournissent des masses métalliques qui se montent facilement dans les roues. Ces masses d'alourdissement ne doivent toutefois être employées que pour effectuer des travaux lourds et être enlevées lorsque le tracteur est utilisé pour les travaux habituels.

Le système qui consiste à alourdir les roues à l'aide de poids posés sur la plate-forme est à déconseiller, car il équivaut à surcharger les demi-arbres de roue et les paliers. Une telle situation anormale fait courir des risques évidents.

Le lestage des pneus à l'eau représente le moyen le plus simple et le moins nuisible d'augmenter le poids des roues motrices. Il s'effectue en introduisant de l'eau dans les pneus et en ajoutant à cette eau un antigel (chlorure de calcium, en général). Par rapport aux autres systèmes d'alourdissement des roues, le lestage des pneus à l'eau offre les avantages suivants: frais minimes, opération facile et rapide, conduite plus aisée de la machine, possibilité d'alourdir plus ou moins les roues selon les besoins. On se rappellera cependant qu'un tracteur dont les pneus arrière sont gonflés à l'eau se freine moins rapidement du fait du poids supérieur des roues. Si un pneu contient 85% d'eau, par exemple, la capacité de freinage se trouve réduite d'environ 10%, et de 35% s'il contient 100% d'eau. D'une manière générale, les pneus sont rarement vidés de leur eau de lestage. Il faut toutefois souligner que si le tracteur effectue des travaux légers, des roues alourdies entraînent une plus grande consommation de carburant et l'usure du tracteur.

Pas plus de 2 remorques, dorénavant!

Nous rappelons aux agriculteurs les dispositions de l'Arrêté du Conseil fédéral du 18 juillet 1961 concernant les véhicules automobiles et remorques agricoles. Elles prévoient notamment que seulement 2 remorques seront admises à l'avenir (c'est-à-dire déjà à partir du 1er août 1961) avec un véhicule automobile agricole à deux essieux (art. 11). Les monoaxes ne sont autorisés à tirer 2 remorques que lorsque l'essieu de la première remorque est entraîné par le moteur. .

Rugal

pour votre tracteur

pour votre camion

pour votre faucheuse

à moteur

pour votre motocyclette

pour tous vos moteurs

— pourquoi ?



Les meilleurs spécialistes d'Amérique ont créé cette huile idéale pour protéger les moteurs de façon qu'ils fonctionnent sans dérangements et plus longtemps. Profitez vous aussi de ce progrès de la technique ! Commandez directement à l'importateur :



W. Blaser & Co

Hasle-Rüegsau

Tél. (034) 35855

On trouve dans chaque village

des propriétaires de tracteurs qui ne font pas encore partie de notre organisation. Sociétaires, ne négligez rien pour les décider à adhérer à votre section. L'union fait la force ! Communiquez aussi leur adresse au Secrétariat central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, case postale 210, Brougg. Nous vous en remercions d'avance !

En inspectant vos véhicules, ne vous bornez pas à contrôler l'état des freins et des pneus, mais assurez-vous aussi qu'ils sont équipés des dispositifs éclairants et réfléchissants réglementaires.

Perkins pour vous, Monsieur l'Agriculteur !

Beaucoup de vos collègues possèdent un moteur diesel PERKINS particulièrement étudié pour des tracteurs. — Avant de réviser votre vieux moteur, envisagez le montage d'un moteur PERKINS. Nous vous renseignons avec plaisir et réalisons également toute transformation. Un stock bien assorti en pièces de rechange, ainsi qu'un service rapide, sont à votre disposition.

PROMOT S.A., SAFENWIL/AG

Représentation Générale

Tél. (062) 6 22 41/42

